



## FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

### SYN 1601

Selon le SIMDUT 2015, en conformité avec la Loi sur les produits dangereux (LPD, telle que modifiée) et selon les exigences du Règlement sur les produits dangereux (RPD)

#### 1. Identification

##### Identificateur de produit

**Nom du produit** SYN 1601

**Numéro du produit** L0301-039, L0301-040, L0301-040B, L0301-098LT, L0301-035, L0301-098

##### Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

**Usage recommandé** Graisse lubrifiante.

**Restrictions d'utilisation** Aucune contre-utilisation spécifique n'a été identifiée.

##### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

**Fabricant** Lubriplate Lubricants Co.  
Corporate Headquarters  
129 Lockwood Street  
Newark, NJ 07105

Midwest Office & Plant  
1500 Oakdale Ave.  
Toledo, OH 43605  
419-691-2491  
419-693-3806

##### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence** Chem-Tel: 1-800-255-3924 (US & Canada only)  
01-813-248-0585 (Outside US & Canada)

#### 2. Identification des dangers

##### Classification de la substance ou du mélange

**Dangers physiques** Non Classifié

**Dangers pour la santé** Sens. Peau 1 - H317

**Dangers environnementaux** Aigu Aquatique 2 - H401 Chronique Aquatique 2 - H411

##### Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement** Attention

**Mentions de danger** H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SYN 1601

### Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières.  
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
 P321 Traitement spécifique (voir l'avis médical sur cette étiquette).  
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans conformément à la réglementation nationale.

### Contient

Zinc bis(dibutyldithiocarbamate)

### Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

<b>zinc oxide</b> Numéro CAS: 1314-13-2 Facteur M (aiguë) = 1                      Facteur M (chronique) = 1	<b>5-10%</b>
<b>Classification</b> Aigu Aquatique 1 - H400 Chronique Aquatique 1 - H410	
<b>Zinc bis(dibutyldithiocarbamate)</b> Numéro CAS: 136-23-2 Facteur M (aiguë) = 1                      Facteur M (chronique) = 10	<b>&lt;1%</b>
<b>Classification</b> Irrit. Peau 2 - H315 Irrit. Yeux 2 - H319 Sens. Peau 1 - H317 TSOC ES 3 - H335 Aigu Aquatique 1 - H400 Chronique Aquatique 1 - H410	
<b>Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic</b> Numéro CAS: 64742-52-5	<b>&lt;1%</b>
<b>Classification</b> Non Classifié	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

### 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins

## SYN 1601

<b>Orale</b>	En cas de doute, consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche signalétique au personnel médical.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne atteinte vers une source d'air frais et garder au chaud et au repos dans une position confortable qui facilite la respiration. Relâcher tout accessoire vestimentaire serré tel que le col, la cravate ou le ceinturon. Consulter un médecin si les symptômes sont graves ou s'ils persistent.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche minutieusement avec de l'eau. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. Ne pas faire vomir à moins que ce soit sous ordonnance du personnel médical.
<b>Contact cutané</b>	Rincer avec de l'eau.
<b>Contact oculaire</b>	Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les malaises persistent.
<b>Protections des secouristes</b>	Le personnel des premiers soins devrait porter des équipements de protection appropriés durant n'importe quel sauvetage.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

<b>Renseignements généraux</b>	La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.
<b>Inhalation</b>	Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Irritation temporaire.
<b>Orale</b>	Peut causer des malaises en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Le contact prolongé peut causer une sécheresse de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Peut être un irritant faible pour les yeux.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

<b>Notes au médecin</b>	Traiter selon les symptômes.
-------------------------	------------------------------

### **5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

#### Agents extincteurs

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Le produit n'est pas inflammable. Éteindre avec une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour le feu environnant.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un extincteur à jet d'eau, car ceci risque de faire propager l'incendie.

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

<b>Dangers spécifiques</b>	Non reconnu.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs dangereux.

#### Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre durant la lutte contre l'incendie</b>	Éviter de respirer les gaz ou vapeurs émanant de l'incendie. Évacuer les lieux. Refroidir les récipients exposés à la chaleur en utilisant de l'eau pulvérisée et les retirer de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique. Contrôler l'eau de ruissellement en le confinant et en le gardant loin des égouts et des cours d'eau. Informer les autorités concernés de toute probabilité de risque de pollution aquatique.
--	--

## SYN 1601

### **Équipements de protection spéciaux pour les pompiers**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ainsi que des vêtements de protection appropriés. Les vêtements de pompiers qui fournissent un niveau de protection minimale lors d'incidents chimiques sont déterminés par le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, par les directives provinciales applicables à la santé et la sécurité au travail ou celles des normes de la NFPA le cas échéant.

## SYN 1601

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. S'abstenir d'agir sans la formation appropriée ou si cela implique un risque personnel. Ne pas toucher, ne pas marcher sur le matériel déversé.

#### Précautions relatives à l'environnement

**Précautions relatives à l'environnement** Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique.

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Nettoyer immédiatement tout produit déversé et gérer les déchets en toute sécurité. Recueillir le déversement à l'aide d'une pelle et d'un balai, ou avec d'autres moyens similaires, puis réutiliser si possible. Recueillir et placer dans des récipients convenables à l'élimination et sceller en toute sécurité. Rincer la zone contaminée avec beaucoup d'eau. Se laver minutieusement après avoir fait face au déversement. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.

#### Références à d'autres sections

**Référence à d'autres sections** Pour la protection personnelle, consultez la Section 8. Voir la section 11 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers à la santé. Consulter la Section 12 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.

### 7. Manutention et stockage

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Précautions pour l'utilisation** Lire et suivre les recommandations du fournisseur. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique.

**Conseils sur l'hygiène du travail en général** Laver rapidement la peau si elle devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

**Précautions pour le stockage** Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10). Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais bien ventilé. Garder le récipient en position verticale. Protéger les récipients afin d'éviter qu'ils soient endommagés.

**Classe de stockage** Entreposage pour matières dangereuses diverses.

#### Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

**Utilisation (s) finale (s) spécifique (s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

### 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

zinc oxide

## SYN 1601

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 2 mg/m<sup>3</sup> fraction respirable

Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): ACGIH 10 mg/m<sup>3</sup> fraction respirable

### Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic

Mineral oil, excluding metal working fluids (pure, highly and severely refined)

ACGIH

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

### Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection



#### Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir un système adéquat de ventilation. Respecter toute limite d'exposition professionnelle applicable au produit ou aux ingrédients.

#### Protection des yeux/du visage

À moins que l'évaluation rapporte la nécessité d'une plus grande protection, il faudra porter les équipements de protection suivants: Lunettes de protection bien ajustées.

#### Protection des mains

Aucune recommandation spécifique quant à la protection des mains. Éviter le contact avec la peau.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour prévenir les contacts répétés ou prolongés avec la peau.

#### Mesures d'hygiène

Se laver après usage et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### Protection des voies respiratoires

S'assurer que tout équipement de protection respiratoire convienne à l'utilisation prescrite et est approuvé par NIOSH. Vérifier que le respirateur soit bien ajusté et que le filtre soit remplacé régulièrement. Les cartouches filtrantes anti-gaz et combinés doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les masques couvre-visage complets avec cartouches de filtre remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les appareils de protection respiratoire avec demi-masque et quart de masque comportant des cartouches de filtration remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les émissions provenant des systèmes d'aération ou de l'équipement relié aux procédés de travail doivent être vérifiées pour assurer leur conformité aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement. Dans certains cas, il faudra utiliser des épurateurs d'émanations, des filtres, ou porter des modifications techniques aux équipements de procédés afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Graisse.
Couleur	Blanc cassé.
Odeur	Mineral oil
Seuil olfactif	Pas disponible.

## SYN 1601

<b>pH</b>	Pas disponible.
<b>Point de fusion</b>	Pour Point: -45.6 to -42.8°C/-50 to -45°F
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	>288°C/>550.4°F
<b>Point d'éclair</b>	260 to 262°C/500 to 503.6°F Cleveland à creuset ouvert.
<b>Taux d'évaporation</b>	< 0.01 (acétate de butyle = 1 )
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosibilité</b>	Limites inférieures d'explosibilité/d'inflammabilité: 0.9 % Limites supérieures d'explosibilité/d'inflammabilité: 7 %
<b>Tension de vapeur</b>	<0.0013 kPa @ 20°C
<b>Densité de vapeur</b>	< 1
<b>Densité relative</b>	0.96
<b>Masse volumique</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	218 to 446 cSt @ 40°C/104°F 26 to 45 cSt @ 100°C/212°F
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas considéré explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne satisfait pas aux critères de classification comme comburant.

### 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Consulter les autres sous-sections de cette section pour de plus amples détails.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable aux températures ambiantes normales et quand utilisé tel que recommandé. Stable sous les conditions d'entreposage prescrites.
<b>Risques de réactions dangereuses</b>	Pas de réaction potentiellement dangereuse connue.
<b>Conditions à éviter</b>	Il n'y a pas de condition connue qui pourrait entraîner une situation dangereuse.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucune matière spécifique ni groupe de matières n'est susceptibles de réagir avec le produit pour entraîner une situation dangereuse.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ne décompose pas lorsqu'utilisé et entreposé tel que recommandé. La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs dangereux.

## SYN 1601

### 11. Données toxicologiques

#### Données sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - voie orale

**Résumé** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

**Notes (DL<sub>50</sub> par voie orale)** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

**ETA par voie orale (mg/kg)** 16 666,67

##### Toxicité aiguë - par contact cutané

**Résumé** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

**Notes (DL<sub>50</sub> par voie cutanée)** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

##### Toxicité aiguë - par inhalation

**Résumé** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

**Notes (CL<sub>50</sub> par inhalation)** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

**ETA par inhalation (vapeur mg/l)** 366,67

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Résumé** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

**Données animales** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Résumé** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

**Lésions oculaires graves/Irritation oculaire** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

##### Sensibilisation respiratoire

**Résumé** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

**Sensibilisation respiratoire** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

##### Sensibilisation cutanée

**Résumé** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

**Sensibilisation cutanée** Peut entraîner une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les individus sensibles.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Résumé** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

**Génotoxicité - in vitro** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

##### Cancerogénicité

**Résumé** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

**Cancérogénicité** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

**Cancérogénicité selon le CIRC** Aucun ingrédient n'est énumérés à la liste ni exempté.

##### Toxicité pour la reproduction

**Résumé** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

## SYN 1601

**Toxicité pour la reproduction - développement** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

### Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

**Résumé** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Non classifié comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles suite à une exposition unique.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

**Résumé** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Non classé comme exerçant une toxicité spécifique sur certains organes cibles suite à une exposition répétée.

### Danger par aspiration

**Résumé** Non pertinent. Solide.

**Danger par aspiration** Non pertinent. Solide.

**Renseignement généraux** La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.

**Inhalation** Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Irritation temporaire.

**Orale** Peut causer des malaises en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Le contact prolongé peut causer une sécheresse de la peau.

**Contact oculaire** Peut être un irritant faible pour les yeux.

**Voie d'exposition** Ingestion Inhalation Contact par la peau et/ou les yeux

**Organes cibles** Pas d'organe cible connu.

## 12. Données écologiques

**Toxicité** Chronique Aquatique 2 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

### Toxicité aquatique aiguë

**Résumé** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

### Toxicité aquatique chronique

**Résumé** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Persistance et dégradation

**Persistance et dégradation** La dégradabilité du produit n'est pas connue.

### Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Pas disponible.

### Mobilité dans le sol

**Mobilité** Aucune donnée n'est disponible.

### Autres effets nocifs

**Autres effets néfastes** Non reconnu.

## SYN 1601

### 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

**Renseignements généraux** Autant que possible réduire ou empêcher la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits là où il est possible de le faire. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit. Manipuler avec précaution les récipients vides qui n'ont pas été minutieusement nettoyés ou rincés. Les récipients vides ou leurs doublures peuvent retenir quelques résidus du produit et dès lors, devenir potentiellement dangereux.

**Méthodes d'élimination** Ne pas jeter les résidus à l'égout.

### 14. Informations relatives au transport

**Général** Pour toute information concernant l'emballage des quantités limitées/chargement limité, consultez la documentation modale pertinente en utilisant les données qui figurent dans cette section.

#### Numéro ONU

Numéro ONU (LTMD)	3077
Numéro ONU (IMDG)	3077
Numéro ONU (OACI)	3077
Numéro ONU (DOT)	UN3077

#### Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (LTMD)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS zinc oxide, Zinc bis(dibutyldithiocarbamate))
Désignation officielle de transport (IMDG)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS zinc oxide, Zinc bis(dibutyldithiocarbamate))
Désignation officielle de transport (OACI)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS zinc oxide, Zinc bis(dibutyldithiocarbamate))
Désignation officielle de transport (DOT)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS zinc oxide, Zinc bis(dibutyldithiocarbamate))

#### Classe (s) de danger relatives au transport

Classe du DOT	9
Étiquette du DOT	9
Classe de la LTMD	9
Étiquette de la LTMD	9
Classe de l' IMDG	9
Classe/division de l'OACI	9

#### Étiquettes de transport



## SYN 1601

### Étiquette de transport du DOT



### Groupe d'emballage

Groupe d'emballage de la LTMD III

Groupe d'emballage de l'IMDG III

Groupe d'emballage de l'OACI III

Groupe d'emballage du DOT III

### Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont placés à la verticale et sont sécurisés. S'assurer que les personnes qui transportent le produit sachent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Cédule des mesures d'urgence (EmS) F-A, S-F

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC Ne s'applique pas.

### 15. Informations sur la réglementation

Réglementations nationales Règlement sur les produits dangereux - DORS/2015-17  
Règlement sur le transport des marchandises dangereuses - DORS/2015-100.

### Inventaires

#### Canada (DSL/NDL)

Les ingrédients suivants sont énumérés à la liste ou exemptés:

*Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated.dec-1-ene, oligomers, hydrogenated*

*Lithium, 12-hydroxyoctadecanoate sebacate complexes*

*zinc oxide*

*Antimony tris[O,O-dipropyl] tris(dithiophosphate)*

*Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic*

*R0858*

*Zinc bis(dibutyldithiocarbamate)*

*Petroleum oil*

*Polyisobutylene*

*Amine neutralized dinonylnaphthalene sulfonic acid*

## SYN 1601

*Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic*

### 16. Autres informations

#### Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

LTMD: La Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA: Association du Transport Aérien International.

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

CAS: Chemical abstracts service.

ATE: Estimation de la toxicité aiguë.

CL<sub>50</sub>: Concentration Létale médiane pour 50 % des organismes d'essai.

DL<sub>50</sub>: Dose Léthale médiane pour 50 % des organismes d'essai.

CE<sub>50</sub>: Concentration efficace médiane.

PBT: Substance persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables.

#### Abréviations et acronymes reliés à la classification

Aquatic Chronic = Dangers touchant les milieux aquatiques (chroniques)

#### Conseils relatifs à la formation

Cette matière devrait être utilisée uniquement par du personnel formé.

#### Date de la révision

2019-09-18

#### Révision

2

#### Date d'entrée en vigueur

2019-09-18

#### Numéro de la FDS

5033

#### Mentions de danger intégrales

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

End of SDS

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétend ément fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.